

**BORDEREAU DES PIÈCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2025**

0. Décisions prises en application de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
1. Attributions de subventions – Règlement façades.
2. Manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée portant sur des autorisations d'occupation temporaire du domaine public en vue d'y implanter des ombrières photovoltaïques ou centrales photovoltaïques sur toiture et au sol.
3. Convention de concession de services pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire.
4. Convention de co-financement des études juridiques et techniques relatives à la mise en place d'un projet photovoltaïque mutualisé.
5. Bail Commune de Limoux/ Société TDF
Exploitation d'un site radioélectrique sur un terrain communal.
6. Contribution financière Commune de LIMOUX / ENEDIS SA .
Extension du réseau public de distribution d'électricité Chemin de Lacanal à LIMOUX.
7. Convention Commune de LIMOUX / Communauté de Communes du Limouxin
Mise à disposition du personnel du Chantier d'insertion.
8. Convention Commune de LIMOUX / SIVOM des Eaux du Limouxin.
Renouvellement de mise à disposition de personnel communal.
9. Acquisition des parcelles cadastrées section BM n° 205 d'une superficie de 629 m², BM n° 212 d'une superficie de 94 m², BM n° 230 d'une superficie de 1 559 m², BM n° 216 d'une superficie de 7 m², BM n° 227 d'une superficie de 211 m², BM n° 215 d'une superficie de 140 m², BM n° 226 d'une superficie de 360 m², BM n° 234 d'une superficie de 129 m², BM n° 207 d'une superficie de 12 m², sises lieu-dit Les Pontils, rue du Mistral à LIMOUX.
10. Recrutement de personnel temporaire.
11. Tableau des Emplois Communaux avec effet du 13 Février 2025.

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/1

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 12 FEVRIER 2025
Convocation en date du 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François KHOURY.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mme Magalie BERLIOZ à Mr Gilbert AUPIN
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Nadine BUORO
Mme Mélanie BACH à Mme Shirley VESCO
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absent : Mr Pierre DURAND

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Attribution de subvention – Règlement façades

Intervenant (s) : Monsieur François KHOURY – Monsieur Gilbert AUPIN

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 17 Février 2025

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 16 Mars 2021, reçue en Préfecture de l'Aude le 19 Mars 2021, le conseil a adopté le règlement municipal d'aide à la réfection des façades.

A ce titre il propose l'attribution des subventions ci-dessous :

Réunion du 27/01/2025

Demandeur	Société	Autorisation	Adresse	Coût des travaux	Taux subvention	Montant subvention attribuée
Mr ROLAND Thierry	SCI LE PASTOURET	N° 0112062300066	28 rue de la fusterie / 29 rue du collège	44 096,36 €	55 %	20 000,00 € (Plafond Règlement)
Mme DURAND Rose		N° 0112062300078	29, rue du Palais	17 931,89 €	55 %	9 862,54 €
Mme VANNIER Lydia	X	N° 0112062300193	86 rue Saint Martin	21 040,75 €	80 %	16 832,60 €
Mme LACROUX Martine		N° 0112062200220	2 rue de la Mairie	39 992,58 €	55 %	20 000,00 € (Plafond Règlement)
Mme FONTANET Alicia		N° 0112062400055	11, rue du Pont Neuf	11 490,00 €	80 %	9 192,00 €
Mme MALKA Sarah		N° 0112062400205	13, rue Traversière Malcousinat	11 200,86 €	55 %	6 160,47 €
			Total Travaux	145 752,44 €	Total Aides Mairie	82 047,61 €

Modification de l'aide financière attribuée par le Conseil Municipal le 15 Octobre 2024, délibération n° 2024/5.

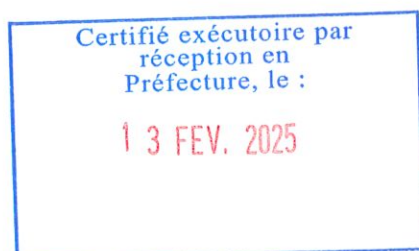
Mr PORTA Roger	X	N° 0112062200113	21 rue de la Mairie	43 680,69 €	55 %	20 000,00 € (Plafond Règlement)
----------------	---	------------------	---------------------	-------------	------	------------------------------------

Montant de l'ancienne aide : 16 359,88 € pour 29 745,23 € de travaux.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- DONNE son accord à l'attribution des subventions présentées ci-dessus par Monsieur le Maire dans le cadre du règlement municipal d'aide à la réfection des façades.
- DIT que la dépense sera prélevée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Principal de l'Exercice 2025 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 8249.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.



Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire

Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2025/2

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 12 FEVRIER 2025
Convocation en date du 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mme Magalie BERLIOZ à Mr Gilbert AUPIN
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Nadine BUORO
Mme Mélanie BACH à Mme Shirley VESCO
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Commande Publique

Sous-Domaine : Autres types de contrats

Objet : Manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée portant sur des autorisations d'occupation temporaire du domaine public en vue d'y implanter des ombrières photovoltaïques ou centrales photovoltaïques sur toiture et au sol.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 17 Février 2025

Par délibération en date du 04 Décembre 2024, le conseil municipal a validé de nouvelles Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Energies Renouvelables (ZAENR) en précisant que pour tout projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Dans le respect des dispositions de cette dernière, la commune de Limoux a lancé un appel à manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée, portant sur des autorisations d'occupation temporaire du domaine public en vue d'y implanter des ombrières photovoltaïques ou des centrales photovoltaïques sur toiture et/ou au sol.

Conformément aux parcelles identifiées dans les ZAENR, les sites proposés à l'étude technique avant validation sont les suivantes :

1. Re-couverture photovoltaïque des hangars communaux, avec partie en autoconsommation Hangars communaux, 1 Avenue de l'Aiguille, 11300 LIMOUX - **Surface** : $\approx 1187 \text{ m}^2$
2. Construction d'ombrières de parking et création d'emplacements pour camping-car ; avec partie en autoconsommation, 5 rue Louis Braille, 11300 LIMOUX - **Surface** : $\approx 2151 \text{ m}^2$
3. Re-couverture photovoltaïque des toitures du site de la piscine communale Piscine communale - Padel et Tennis sise Avenue Salvador Allende, 11300 LIMOUX, avec partie en autoconsommation - **Surface** : $\approx 2183 \text{ m}^2$
4. Construction d'une serre de production ; 1 rue des Jardins, 11300 LIMOUX, avec partie en autoconsommation **Surface** : $\approx 410 \text{ m}^2$
5. Re-couverture photovoltaïque du cinéma ; 9 Allée des Marronniers, 11300 LIMOUX, avec partie en autoconsommation - **Surface** : $\approx 340 \text{ m}^2$
6. Re-couverture photovoltaïque Bâtiment communal Gare ; 1 Avenue de la Gare, 11300 LIMOUX, avec partie en autoconsommation - **Surface** : $\approx 400 \text{ m}^2$
7. Re-couverture photovoltaïque Bâtiment communal Gare ; 5 Avenue de la Gare, 11300 LIMOUX, avec 3 parties en autoconsommation - **Surface** : $\approx 824 \text{ m}^2$
8. Re-couverture photovoltaïque Gymnase communal ; rue des Etudes, 11300 LIMOUX, avec partie en autoconsommation - **Surface** : $\approx 2000 \text{ m}^2$
9. Re-couverture photovoltaïque construction d'un préau supplémentaire ; 5 rue des Ecoles, 11300 LIMOUX, avec 2 parties en autoconsommation - **Surface** : $\approx 1260 \text{ m}^2$
10. Re-couverture photovoltaïque construction Préau et école ; 14 Place de Verdun, 11300 LIMOUX, avec partie en autoconsommation - **Surface** : $\approx 1100 \text{ m}^2$
11. Re-couverture photovoltaïque Bâtiments communaux ; 36 Avenue Oscar Rougé, 11300 LIMOUX, avec partie en autoconsommation - **Surface** : $\approx 760 \text{ m}^2$
12. Re-couverture photovoltaïque Bâtiments communaux Fabre (+ option ombrière) ; 25 bis Avenue Fabre Eglantine, 11300 LIMOUX, avec partie en autoconsommation - **Surface** : $\approx 1670 \text{ m}^2$

13. Re-couverture photovoltaïque Bâtiments communaux Naurouze (+ option ombrière partie en autoconsommation) ; 1000 Impasse Naurouze, 11300 LIMOUX - **Surface** : $\approx 1600 \text{ m}^2$
14. Re-couverture photovoltaïque STADE AIGUILLE ; 19 Avenue du Lauragais, 11300 LIMOUX, avec 2 parties en autoconsommation - **Surface** : $\approx 1630 \text{ m}^2$
15. Re-couverture photovoltaïque Bassin route de Limoux ; face 16 Impasse du Cers, 11300 LIMOUX - **Surface** : $\approx 2330 \text{ m}^2$
16. Re-couverture photovoltaïque Centre équestre communal et bâtiment manège neuf ; Domaine de Ninaute, LIMOUX avec partie en autoconsommation - **Surface** : $\approx 1437 \text{ m}^2$

Suite à la réception des offres, il vous est proposé de retenir la proposition complète et globale proposée par l'entreprise ETERNASOL groupée avec les entreprises BARCONNIERE, SUN ENVIRONNEMENT et SUN ETANCHEITE regroupant plusieurs compétences techniques :

- . ETERNASOL (installation de centrale PV),
- . SUN ENVIRONNEMENT (désamiantage),
- . SUN ETANCHEITE (bardage, isolation, étanchéité),
- . L'ENTREPRISE BARCONNIERE (travaux de construction métallique).

ETERNASOL et ses partenaires s'appuient sur leurs expériences de projets réalisés et en exploitation comme :

- Juin 2024 : Mise en service de la 1^{ère} centrale en autoconsommation collective du Grand Angoulême sur la commune de Ruelle-sur-Touvre (Maîtrise d'œuvre).
- En cours depuis mai 2023 : Maîtrise d'œuvre pour le compte de l'intercommunalité de l'Île d'Oléron qui met en place une opération d'autoconsommation sur le patrimoine des communes pour une puissance cumulée $> 1\text{MWc}$.

ETERNASOL et ses partenaires ont souhaité répondre sur l'intégralité des sites indiqués dans la présente consultation en s'engageant dans une stratégie territoriale à long terme en faveur d'un projet global de territoire.

L'offre proposée est composée des caractéristiques suivantes :

I/ Sur le volet technique :

ETERNASOL avec l'appui de ses partenaires propose une méthodologie en trois phases :

1/ Etudes préalables et vérification technique de chaque solution à mettre en place (Calepinage et lancement des études de sol - cas des ombrières et centrales au sol) ; vérification systématique en interne des études structures et bureaux de contrôles en amont supposés déjà réalisés pour chaque bâtiment ; association des services de la Ville sur les programmes de constructions et points complémentaires : types d'ombrières, validation de l'implantation, concertation avec les riverains le cas échéant) ; synthèse et restitution auprès de la Ville de LIMOUX sur les études préalables.

2/ Après validation formelle, préparation de chantier et anticipation de la co-activité en phase travaux en association avec les services de la Ville (état des lieux contradictoire entre la Ville et ETERNASOL avant chaque début de chantier (vidéo de passage des enrobés qui seront ouverts, emplacement du local onduleur à l'extérieur du bâtiment, passage des câbles, gouttières à remplacer ...), validation des périodes d'interventions, points annexes : écran d'information,

communication - Information de la Ville de LIMOUX et validation commune d'un Dossier de Visa Préalable Avant Travaux (DVPAT)

3/ Réalisation des travaux, réception et mise en service de la centrale.

II / Sur le volet financier :

➤ 1^{er} niveau de valorisation :

Construction de plusieurs centrales photovoltaïques qui seront remises à la collectivité à des fins d'autoconsommation pour une puissance totale estimée à 567 kWc.

ETERNASOL et ses partenaires construisent des centrales photovoltaïques autoconsommation financées grâce à la soulte attribuée à chaque site désigné. La Collectivité en sera propriétaire.

Pour chaque centrale :

- Location des sites en domaine public à hauteur de 100 €/an/site validé ;
- Soutes pour permettre de financer l'installation des centrales en toute propriété pour la mairie sur les sites étudiés et validés ;
- Leurs puissances ont été adaptées afin d'optimiser les taux d'autoconsommation et de couverture. Par conséquent chaque centrale générera des économies de fonctionnement. Ces économies ont été estimées à 67 000 € HT/an ;
- La Collectivité aura à sa charge l'ensemble des coûts de fonctionnement (nettoyage tous les 2 à 4 ans, ...).

➤ 2^{ème} niveau de valorisation :

Vente du surplus de l'électricité non consommée par la Collectivité à EDF Obligation d'Achat. En effet, dans le cadre des centrales solaires qui vont être remises à la Ville de LIMOUX, l'électricité non auto consommée sera revendue au réseau. Ces recettes supplémentaires annuelles dépendront du moment où les tarifs de rachats seront bloqués. (estimation entre 10 000 € et 30 000 € HT par an).

➤ 3^{ème} niveau de valorisation :

De façon constante, les centrales photovoltaïques construites par et pour ETERNASOL seront soumises à de la fiscalité locale et notamment à l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises et Réseaux).

Ce montant s'élèverait à environ 11 000 €/an. Cette somme est versée pour moitié au Département et à la Communauté de Communes (soit 110 K€ environs cumulés en 20 ans pour la Communauté de Communes).

III/ Sur le volet juridique :

Chaque projet validé fera l'objet d'une occupation temporaire du domaine public constitutives de droits réels devant notaire comportant les clauses suspensives classiques : obtention d'un financement bancaire, obtention des autorisations d'urbanismes et études de sol ne générant pas de fondations spéciales.

Parmi les points régulièrement abordés et couramment solutionnés :

- Préconisations d'une occupation à 30 ans avec démantèlement des centrales en toiture ou remise en l'état des centrales photovoltaïques ;
- Sur les toitures, prise en charge par le preneur du bail des frais de géomètres experts et des autorisations d'urbanisme en vue de la réalisation des divisions en volume ;
- Etablissement d'autant d'annexes que nécessaire pour détailler l'ensemble des travaux réalisés : passage des câbles souterrain jusqu'au point de raccordement, idem pour l'éclairage sous ombrières ...

IV/ Sur le volet développement local :

ETERNASOL et ses partenaires souhaite valoriser la production dans une logique de circuit court producteur consommateur avec une offre complémentaire pour les collectivités et les structures locales associatives ou économiques.

Précisions sur les contrats qui seront potentiellement proposés :

- Durée : contrats de 2 à 6 ans renouvelables. Cela permet aux consommateurs de bénéficier d'engagements à court terme et de garder une souplesse en fonction du coût de l'Energie électrique.
- Quelles obligations ? Chaque consommateur devra adhérer à une Personnalité Morale Organisatrice (PMO). Cette obligation légale impose que cette structure (la plupart du temps une association) regroupe le producteur et les consommateurs au sein d'une même entité le temps du contrat. A noter que les frais de gestion de la PMO (qui s'apparente assez au rôle du syndic) sont intégrés dans les offres. Le consommateur sera à minima convié aux assemblées générales et informé de la vie de la PMO.
- Cas spécifique des collectivités : Les collectivités, pour souscrire à une telle offre, devront passer par un marché de fourniture d'énergie.

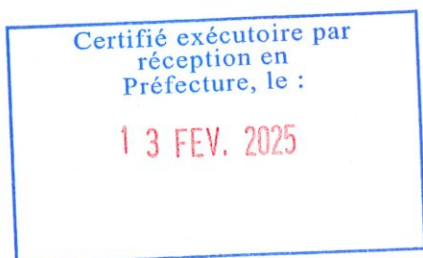
In fine, l'électricité solaire, non consommée localement, sera revendue dans le cadre d'une obligation d'achat à EDF OA. Cet élément permet de notre côté de sécuriser financièrement notre offre.

Sur la base du présent rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- D'APPROUVER l'offre globale présentée par l'entreprise ETERNASOL et ses partenaires SUN ENVIRONNEMENT, SUN ETANCHEITE et l'entreprise BARCONNIERE.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.

Pierre ROUQUAIROL

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/3

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 12 FEVRIER 2025
Convocation en date du 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mme Magalie BERLIOZ à Mr Gilbert AUPIN
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Nadine BUORO
Mme Mélanie BACH à Mme Shirley VESCO
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Commande Publique

Sous-Domaine : Marchés publics

Objet : Convention de concession de services pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 17 Février 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-65 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession ;

Vu l'article L1121-1 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 1 en date du 06 Décembre 2023 du Conseil municipal approuvant le recours à une concession de services pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire ;

Vu les procès-verbaux de la Commission visée à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en date des 19 Août 2024 et 03 Septembre 2024 ;

Vu le rapport du Président portant sur le choix du délégataire et sur l'économie générale du contrat ;

Vu le projet de contrat de concessions de services relatif délégation de service public et son annexe relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire au bénéfice de la commune de Limoux.

Considérant :

Par délibération n° 1 en date du 06 Décembre 2023 le Conseil municipal a approuvé le principe du recours à une concession de services au sens de l'article L1121-1 du Code de la commande publique et des dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire au bénéfice de la commune de LIMOUX.

La Commune de LIMOUX a décidé de lancer une consultation, sur le fondement de l'article L1121-1 du Code de la commande publique et des dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la concession de services pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire au bénéfice de la commune de LIMOUX.

Cette consultation était composée d'un lot unique.

1.1 Déroulement de la procédure

Un avis d'appel public à la concurrence a été :

- envoyé au BOAMP le 27 Février 2024 , publié au BOAMP le 28 Février 2024 ;
- envoyé au JOUE le 27 Février 2024, publié au JOUE le 28 Février 2024.

La date limite de réception des plis a été fixée au 05 Avril 2024 à 12h00.

Il a été reçu 3 plis dans les délais légaux (classés dans l'ordre d'arrivée) et 0 pli hors délai :

N°1 – ATTRIA SAS – 11, chemin de la Grive – 31240 L'UNION

N°2 – PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE – 91, rue Pierre Brossolette – 95200 SARCELLES

N°3 – GIROD MEDIAS – 93, route blanche – 39400 MORBIER

L'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre par la Commission prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales a été faite, conformément à ce qui avait été indiqué dans l'avis de publicité, sur la base de l'examen :

- *Des garanties techniques et professionnelles,*
- *Des garanties juridiques,*
- *Des garanties économiques et financières,*
- *Du respect par les candidats de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévues aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail,*
- *De l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.*

A la suite de cet examen, par une décision du 19 Août 2024 à 11h00, les trois candidats ont été admis par la Commission prévue par l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales afin que leur offre soit analysée.

Lors de sa séance du 03 Septembre 2024 à 11H00, la Commission d'ouverture des plis a procédé à l'analyse des offres reçues avant la date limite de réception des offres.

La commission prévue par l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales a examiné les trois offres au regard des critères de jugement des offres tels qu'énoncés dans le Règlement de la consultation ; il est ressorti qu'au regard des critères de sélection des offres, les trois candidats ont déposé une offre complète répondant aux besoins de la Collectivité tels qu'exprimés dans le Dossier de Consultation des Entreprises.

Le 03 Septembre 2024, la Commission mentionnée à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, a autorisé le Maire à engager les négociations avec les candidats suivants :

. ATTRIA SAS – 11, chemin de la Grive – 31240 L'UNION

. PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE – 91, rue Pierre Brossolette – 95200 SARCELLES

. GIROD MEDIAS – 93, route blanche – 39400 MORBIER

Monsieur le Maire a décidé d'engager les négociations avec les trois candidats proposés par la Commission mentionnée à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales et a adressé au candidat un courrier, en date du 18 Septembre 2024, l'invitant à participer à une réunion de négociation le 03 Octobre 2024.

Les candidats se sont présentés à cette réunion.

A la suite de cette réunion de négociation, et aux précisions de l'offre exprimée, la clôture des négociations est intervenue le 28 Novembre 2024.

1.2. Choix de l'offre

Après analyse des offres et au regard des critères de jugement des offres définis ci-avant, le choix de Monsieur le Maire s'est porté sur le candidat qu'il a jugé le plus à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service, soit la société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE – 91, rue Pierre Brossolette – 95200 SARCELLES

Eu égard aux conclusions de l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir la Société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE – 91, rue Pierre Brossolette – 95200 SARCELLES comme concessionnaire de services pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire au bénéfice de la commune de LIMOUX.

Sur la base de cette présentation et des éléments préalablement transmis, le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le choix de la société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE – 91, rue Pierre Brossolette – 95200 SARCELLES pour assurer, en tant que concessionnaire de services pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire au bénéfice de la commune de LIMOUX.
- D'APPROUVER la convention de concession de services pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire au bénéfice de la commune de LIMOUX pour une durée de 15 années à compter de sa signature.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de concession de services pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire au bénéfice de la commune de LIMOUX et toutes les pièces et actes afférents.
- D'APPROUVER les termes financiers de la convention relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire au bénéfice de la commune de LIMOUX.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

13 FEV. 2025

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2025/4

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 12 FEVRIER 2025
Convocation en date du 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mme Magalie BERLIOZ à Mr Gilbert AUPIN
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Nadine BUORO
Mme Mélanie BACH à Mme Shirley VESCO
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Domaines de compétences par thèmes

Sous-Domaine : Environnement

Objet : Convention de co-financement des études juridiques et techniques relatives à la mise en place d'un projet photovoltaïque mutualisé.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 17 Février 2025

La ville de Limoux, en partenariat avec la Communauté de Communes du Limouxin, s'est engagée dans le cadre du Plan Climat Air Energie (PCAET) dans la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre-là, à la suite de réflexions sur un projet d'ombrières photovoltaïques entre le Centre Hospitalier et la Communauté de Communes sur le site de l'ancienne tuilerie de Limoux, a été mis en exergue l'intérêt de travailler à la construction d'un projet mutualisé d'un potentiel de production suffisant pour intéresser des tiers investisseurs.

A l'instar de l'expérience du réseau de chaleur bois et de la collaboration de nombreux partenaires, l'USSAP, la coopérative COOP CAVALE et la ville de LIMOUX se sont déclarés intéressés par le projet.

Le cadre réglementaire permet aujourd'hui de développer des installations photovoltaïques selon le modèle de l'autoconsommation collective intégrant divers sites situés dans un périmètre géographique défini.

Ce projet revêt un intérêt certain aussi bien d'un point de vue environnemental qu'économique, grâce au rachat de l'électricité produite à un coût contractuellement inférieur au prix du marché.

Néanmoins, le caractère innovant du projet requiert une étude de faisabilité juridique, financière et technique plus approfondie avant d'envisager le lancement d'une phase opérationnelle.

Le coût global de l'étude préalable s'élève à 11 900 Euros HT ; somme à laquelle est proposée une répartition du coût au prorata de la capacité de production des sites étudiés :

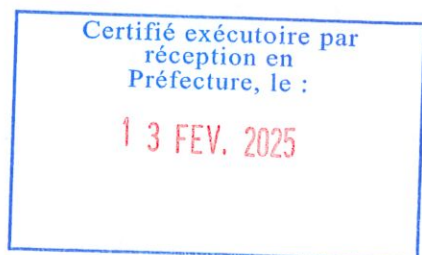
- CAVALE : 12 %,
- USSAP : 37 %,
- Centre hospitalier : 13 %,
- Communauté de communes : 25 %,
- Commune de Limoux : 13 %.

La participation de la commune de LIMOUX s'élèverait ainsi à 1 547 Euros HT.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide :

- D'APPROUVER la participation financière de la Commune de LIMOUX aux études préalables en vue du projet présenté ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.



Pour Extrait Conforme
Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire

Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2024/5

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 12 FEVRIER 2025
Convocation en date du 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mme Magalie BERLIOZ à Mr Gilbert AUPIN
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Nadine BUORO
Mme Mélanie BACH à Mme Shirley VESCO
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Domaine et patrimoine

Sous-Domaine : Locations

Objet : Bail Commune de Limoux/ Société TDF
Exploitation d'un site radioélectrique sur un terrain communal.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 17 Février 2025

La Société TDF dont le siège social est situé 155 bis Avenue Pierre Brossolette, 92541 MONTROUGE, souhaite louer une partie d'un terrain sur la commune de LIMOUX, afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

La commune dispose d'un terrain pouvant accueillir ce site, il s'agit de la parcelle cadastrée section BE n° 142, sise Impasse Didier Daurat à LIMOUX, d'une superficie totale de 3 477 m², relevant du domaine privé communal.

Une surface de 160 m² serait mise à bail, objet de la présente délibération, pour permettre l'édification du site radioélectrique.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de douze (12) années à compter de sa date de signature par les parties.

A l'expiration de cette période initiale, le présent bail est ensuite renouvelé dans les mêmes termes et aux mêmes conditions par périodes de dix (10) ans, sauf dénonciation par le Bailleur, par lettre recommandée avec accusé de réception, vingt-quatre (24) mois au moins avant la fin de la période contractuelle en cours.

Le bail est consenti et accepté moyennant le versement d'un loyer annuel, conformément au bail ci-annexé.

Ainsi par conséquent ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code civil ;

Considérant que compte tenu des usages et des besoins de la population en matière de communications électroniques il convient de maintenir le niveau de prestations des opérateurs ;

Après consultation de la commission Urbanisme ;

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la mise à bail d'un terrain d'une contenance de 160 m², à prélever sur la parcelle cadastrée section BE n° 142 sise Impasse Didier Daurat à LIMOUX, d'une superficie totale de 3 477 m².
- APPROUVE le projet de bail joint à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce bail ainsi que tout acte se rapportant à ce dossier.
- DESIGNER la SCP Jacques RUFFIE, Notaire Associé, 16 Place du Général Leclerc à LIMOUX, pour l'établissement de l'acte.

- DIT que la recette sera inscrite annuellement au budget Primitif Principal – Chapitre 011 - Article 752 – Fonction 845.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

13 FEV. 2025

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2025/6

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 12 FEVRIER 2025
Convocation en date du 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mme Magalie BERLIOZ à Mr Gilbert AUPIN
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Nadine BUORO
Mme Mélanie BACH à Mme Shirley VESCO
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Domaine et Patrimoine

Sous-Domaine : Autres Actes de gestion du Domaine Public

Objet : Contribution financière Commune de LIMOUX / ENEDIS SA
Extension du réseau public de distribution d'électricité Chemin de Lacanal à LIMOUX

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 17 Février 2025

Monsieur le Maire expose que la Société Anonyme (S.A) ENEDIS, dont le siège social est situé Tour Enedis – 34, Place des Corolles – 92079 PARIS La Défense Cedex, propose à la Commune de LIMOUX la signature d'une contribution financière correspondant au coût d'une extension du réseau public de distribution d'électricité au niveau du Chemin de Lacanal à LIMOUX suite à une autorisation d'urbanisme.

Il indique enfin que le montant de cette contribution pour cette extension à la charge de la Commune de LIMOUX s'élève à 3 831,81 €uros Hors Taxes.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition de contribution financière devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la S.A ENEDIS, dont le siège social est situé Tour Enedis – 34, Place des Corolles – 92079 PARIS La Défense Cedex, correspondant au cout d'une extension du réseau public de distribution d'électricité au niveau du Chemin de Lacanal à LIMOUX suite à une autorisation d'urbanisme.
- DIT que la dépense liée à cette opération qui s'élève à la somme de 3 831,81 €uros Hors Taxes, sera prélevée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Primitif Principal 2025, Article 21534 - Fonction 845 – Opération 16 - Chapitre 21.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

13 FEV. 2025

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2025/7

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 12 FEVRIER 2025
Convocation en date du 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mme Magalie BERLIOZ à Mr Gilbert AUPIN
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Nadine BUORO
Mme Mélanie BACH à Mme Shirley VESCO
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel contractuel

Objet : Convention Commune de LIMOUX / Communauté de Communes du Limouxin
Mise à disposition du personnel du Chantier d'insertion.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 17 Février 2025

Monsieur le Maire rappelle que le service commun permet de regrouper les services et équipements de la Communauté de Communes du Limouxin et de ses communes membres afin de rationaliser les moyens.

Il précise que le service commun intervient également dans le domaine du chantier d'insertion par la mise à disposition du personnel aux communes.

Considérant que suite à une directive de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), il ressort qu'à compter du 1^{er} Janvier 2018, les chantiers d'insertion seront portés uniquement par la Communauté de Communes du Limouxin ;

Considérant la nécessité de poursuivre ce dispositif du chantier d'insertion, visant à améliorer le cadre de vie et à valoriser le patrimoine, notamment en aménageant ou réhabilitant des espaces publics ;

Considérant le caractère social de cette démarche permettant ainsi à 8 bénéficiaires à raison de 26 heures par semaine, au travers de l'apprentissage de techniques de l'activité du BTP, d'évoluer vers la définition d'un projet professionnel, d'un placement en entreprise et d'une formation qualifiante ;

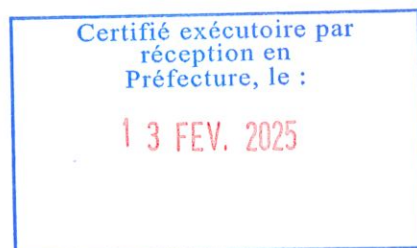
Monsieur le Maire propose la signature d'une convention entre la Commune de LIMOUX et la Communauté de Communes du Limouxin, relative à la mise à disposition du personnel dans le cadre du chantier d'insertion pour l'année 2025.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la Communauté de Communes du Limouxin, ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition réciproques du personnel dans le cadre du chantier d'insertion, et ce pour une période d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2025 jusqu'au 31 Décembre 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2025/8

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 12 FEVRIER 2025
Convocation en date du 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François KHOURY.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mme Magalie BERLIOZ à Mr Gilbert AUPIN
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Nadine BUORO
Mme Mélanie BACH à Mme Shirley VESCO
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absent : Mr Pierre DURAND

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Convention Commune de LIMOUX / Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des Eaux du Limouxin.

Renouvellement de mise à disposition de personnel communal.

Intervenant (s) : Monsieur François KHOURY - Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 17 Février 2025

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention, devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et le SIVOM des Eaux du Limouxin, dont le siège social se situe Mairie de Limoux, 49 Rue de la Mairie à LIMOUX, relative à la mise à disposition, auprès de cette dernière, pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} Janvier 2025 jusqu'au 31 Décembre 2025, de personnel communal.

Il s'agit d'un agent titulaire : Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

13 FEV. 2025

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2025/9

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 12 FEVRIER 2025
Convocation en date du 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mme Magalie BERLIOZ à Mr Gilbert AUPIN
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Nadine BUORO
Mme Mélanie BACH à Mme Shirley VESCO
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Domaine et patrimoine

Sous-Domaine : Acquisitions

Objet : Acquisition pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées section BM n° 205 d'une superficie de 629 m², BM n° 212 d'une superficie de 94 m², BM n° 230 d'une superficie de 1 559 m², BM n° 216 d'une superficie de 7 m², BM n° 227 d'une superficie de 211 m², BM n° 215 d'une superficie de 140 m², BM n° 226 d'une superficie de 360 m², BM n° 234 d'une superficie de 129 m², BM n° 207 d'une superficie de 12 m², sises lieu-dit Les Pontils, rue du Mistral à LIMOUX, appartenant à Monsieur Jean Pierre MONELL.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 17 Février 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide :

- D'ACQUERIR pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées section BM n° 205 d'une superficie de 629 m², BM n° 212 d'une superficie de 94 m², BM n° 230 d'une superficie de 1 559 m², BM n° 216 d'une superficie de 7 m², BM n° 227 d'une superficie de 211 m², BM n° 215 d'une superficie de 140 m², BM n° 226 d'une superficie de 360 m², BM n° 234 d'une superficie de 129 m², BM n° 207 d'une superficie de 12 m², sises lieu-dit Les Pontils, rue du Mistral à LIMOUX, appartenant à Monsieur Jean Pierre MONELL. en vue de la reprise des voiries, des espaces communs et des réseaux divers.

Etant précisé que les frais de notaire seront à la charge du cédant.

- DE DESIGNER la SCP Jacques RUFFIE, Notaire Associé, 16 Rue de la Goutine à LIMOUX, pour l'établissement de l'acte.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment l'acte.
- DIT que la dépense liée à cette acquisition sera prélevée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Primitif Principal 2025 – Chapitre 21 – Article 2112 – Fonction 845.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

13 FEV. 2025

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2025/10

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 12 FEVRIER 2025
Convocation en date du 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mme Magalie BERLIOZ à Mr Gilbert AUPIN
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Nadine BUORO
Mme Mélanie BACH à Mme Shirley VESCO
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel contractuel

Objet : Recrutement personnel temporaire - Année 2025

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 17 Février 2025

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail du personnel temporaire recruté à la Mairie de LIMOUX dans le cadre de l'article 3 de la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, dans les divers services de la Mairie (Services Techniques, Service des Animations et Jeunesse, Service des Sports, Services Administratifs, Musée Petiet, Salle d'exposition du « Musée du Piano », Salle d'exposition du « Musée de l'Imprimerie »), pour l'année 2025, et dont la rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré 366 au prorata du nombre d'heures effectuées.

Dit que la dépense sera prélevée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Primitif Principal de l'exercice 2025- Chapitre 012 - Article 64131.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pierre Rouquairol".

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

13 FEV. 2025

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2025/11

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 12 FEVRIER 2025
Convocation en date du 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mme Magalie BERLIOZ à Mr Gilbert AUPIN
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Nadine BUORO
Mme Mélanie BACH à Mme Shirley VESCO
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Créations et suppressions d'emplois avec effet au 13 Février 2025.
Liste des emplois dont les titulaires sont soumis au Statut des Fonctionnaires Territoriaux.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 17 Février 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil décide la création et la suppression d'emplois, avec effet du 13 Février 2025 :

EMPLOIS PERMANENTS - FONCTIONNAIRES

CAT	GRADES / EMPLOI	Nbre de postes	EMPLOI POURVUS				EFFECTIFS BUDGETAIRES (non pourvus/vacants)			
			TC	ETP	TNC	ETP	TC	ETP	TNC	ETP
EMPLOI FONCTIONNEL		1	1	1	0	0	0	0	0	0
A	Directeur Général des Services	1	1	1						
FILIERE ADMINISTRATIVE		37	32	32	2	1,28	3	3	0	0
A	Attaché Hors Classe	1	1	1						
A	Attaché Principal	1	1	1						
A	Attaché	4	3	3			1	1		
B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	4	4	4						
B	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0						
B	Rédacteur	1	0	0			1	1		
C	Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe	15	15	15						
C	Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe	5	4	4	1	0,57				
C	Adjoint Administratif	6	4	4	1	0,71	1	1		
FILIERE TECHNIQUE		92	82	82	7	4,45	3	3	0	0
A	Ingénieur	1					1	1		
B	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	5	5	5						
B	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	3	3	3						
B	Technicien	1	1	1						
C	Agent de Maîtrise Principal	26	25	25	1	0,64				
C	Agent de Maîtrise	17	16	16			1	1		
C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	5	5	5						
C	Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe	12	9	9	2	1,29	1	1		
C	Adjoint Technique	22	18	18	4	2,52				

CAT	GRADES / EMPLOI	Nbre de postes	EMPLOI POURVUS				EFFECTIFS BUDGETAIRES (non pourvus/vacants)			
			TC	ETP	TNC	ETP	TC	ETP	TNC	ETP
FILIERE CULTURELLE		4	3	3	0	0	1	1	0	0
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Pal de 2ème classe	2	1	1			1	1		
C	Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	2	2	2						
FILIERE SPORTIVE		1	1	1	0	0	0	0	0	0
B	Educateur des APS principal de 1ère classe	1	1	1						
FILIERE SOCIALE		9	9	9	0	0	0	0	0	0
C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	9	9	9						
FILIERE ANIMATION		3	3	3	0	0	0	0	0	0
B	Animateur principal de 1ère classe	2	2	2						
B	Animateur	1	1	1						
FILIERE POLICE MUNICIPALE		10	8	8	0	0	2	2	0	0
B	Chef de Service de Police Municipale Principal de 1ère classe	1	1	1						
C	Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	3	3	3						
C	Brigadier de Police Municipale	2	1	1			1	1		
C	Gardien-Brigadier de Police Municipale	4	3	3			1	1		
TOTAL		157	139	139	9	5,73	9	9	0	0
TOTAL EFFECTIFS POURVUS		148								
TOTAL ETP		144,73								

EMPLOIS PERMANENTS - CONTRACTUELS

Emplois Permanents

CAT	GRADE / EMPLOI	Nbre	EMPLOI POURVUS				EFFECIFS BUDGETAIRES (non pourvus)			
			Temps complet	ETP	Temps non complet	ETP	Temps complet	ETP	Temps non complet	ETP
A	Collaborateur / Directeur de Cabinet	1	1	1						
A	Chargé de Mission Protocole	1	1	1						
A	Chargé de Mission Contrat Ville	1	1	1						
B	Responsable des Bâtiments	1	1	1						
B	Maitre Nageur	1	1	1						
B	Maitre Nageur	1	1	1						
B	Maitre Nageur	2					1	1	1	0,5
C	Adjoint Technique CTM - Sce Généraux	1	1	1						
C	Adjoint Technique - Jeunesse	1	1	1						
C	Adjoint Technique CTM - Voirie/Nettoiemnt	2	2	2						
C	Adjoint Administratif - Bibliothèque	1	1	1						
C	Adjoint Administratif - Musée	1			1	0,37				
C	Adjoint Administratif - Aide Sociale ECL	1	1	1						
C	Adjoint Administratif - Caisse Piscine	1	1	1						
TOTAL		16	13	13	1	0,37	1	1	1	0,5

Dit que la dépense sera prélevée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Primitif Principal de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire



(Signature)

Pierre ROUQUAIROL

